N° 2025.09.12

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200497-20251226-2025_09_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le douze décembre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, JOUFFE, LONCLE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, EVEN Conseillères Municipales
MM. BOITTIN, CADE, DOS, LETONTURIER (arrivé à 20h20) Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : **Mmes DETOT (procuration à Mme LONCLE), MARTIN (procuration à Mme COTIN), MENIER (procuration à Mme JOUFFE), M. BIARD (procuration à M. BOURGET) et MILLOT (procuration à M. MACE)**

Monsieur Philippe DOS a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ÉCOLE PRIVÉE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de demande de subvention exceptionnelle formulée par Mme Lethuillier, cheffe d'établissement de l'Ecole Immaculée Conception concernant un voyage scolaire.

Elle propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € qui permettra de couvrir les dépenses importantes liées à ce voyage.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'école privée ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.